

République du Bénin
Ministère du Développement Rural
Direction de la Programmation et de la Prospective

SCHEMA DIRECTEUR DU SECTEUR
DU
DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

VOLET
FINANCEMENT RURAL

COTONOU

JANVIER 2000

SIGLES ET ACRONYMES

CNCA :	Caisse Nationale de Crédit Agricole
MFE :	Ministère des Finances et de l'Economie
MDR :	Ministère du Développement Rural
ONS :	Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
CARDER :	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
PRSA :	Projet de Restructuration des Services Agricoles
GV :	Groupement Villageois
USPP :	Union Sous-Préfectorale des Producteurs
UDP :	Union Départementale des Producteurs
CPR :	Centre de Promotion Rurale
CePEPE :	Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes entreprises.
PAPME :	Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes entreprises.
PADME :	Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises
FECECAM :	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
CLCAM :	Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel
CAVECA :	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées

ASF : Association de Services Financiers

FSNE : Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi

FIJ : Fonds d'Insertion des Jeunes

PISEA : Programme d'Insertion des Sans Emploi dans l'Agriculture

AGDSD : Agence de Gestion de la Dimension Sociale du Développement

AGeFIB : Agence de Gestion de Financement des Initiatives de Base

PAGER : Projet d'Activités Génératrices de Revenus

PROMIC : Projet de Microfinances et de Commercialisation

C.B.D.D : Centre Béninois pour le Développement Durable

PILSA : Projet d'Interventions locales pour la Sécurité Alimentaire

CREP : Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt

CNE : Caisse Nationale d'Epargne

MECCAG-PDPE : Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi

TABLE DES MATIERES

	Pages
RESUME	5
INTRODUCTION	8
I – IDENTIFICATION DES ETUDES (LISTES ET EXTRAITS)	9
1.1. Documents spécifiques au volet « Micro – finances et crédit_»	9
1.2. Documents à caractère général	12
II – ETUDE DES ETUDES	16
2.1. Les constats	17
2.2. Dispositifs d’aide à la création et au développement des entreprises	18
2.3. Dispositifs de financement	19
2.3.1- le système bancaire classique	19
2.3.2 - loi sur la Réglementation applicable aux Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit	19
2.3.3. - le Fonds de Promotion Economique	19
2.3.4.- les structures de financement décentralisées	20
2.4. Les Programmes d'Insertion / Réinsertion	20
2.5. Autres dispositifs d’appui au développement communautaire	22
2.6. Certaines ONG	24

III - POINT DE LA SITUATION	24
3.1. Principales composantes du financement rural	24
3.2. Le secteur bancaire classique et les financements ruraux	25
3.3. Les systèmes financiers ruraux d'épargne et/ou de crédit	25
3.4. Les Projets disposant d'un volet actif de crédit en milieu rural	25
3.5. Le système informel (tontines et usuriers)	26
3.6. Les programmes et projets du secteur public	27
3.7. Le secteur privé	27
Organisations de Producteurs Agricoles FUPRO-UDP-USPP-GV	
Les opérateurs privés	
Les ONG	
IV - MATRICE STRATEGIQUE	28
Fiscalité	28
Budget de fonctionnement de l'Etat	28
Programme d'investissements publics	29
Investissements privés et crédits	30
CONCLUSION	33

RESUME

Le Bénin a, en mai 1991 défini les grandes orientations de sa politique agricoles à travers la Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural qui a permis la mise en œuvre de certaines actions dont le Projet de Restructuration des Services Agricoles (PRSA) et la Table Ronde sur le Secteur Rural en septembre 1995.

Une actualisation de la Déclaration de Politique est intervenue en 1999 pour prendre en compte notamment les évolutions dans le cadre de la libéralisation, du désengagement de l'Etat et des diverses réformes.

C'est dans ce contexte qu'apparaît le besoin d'élaborer un Schéma Directeur du secteur de développement agricole et rural dont le volet « FINANCEMENT RURAL » fait l'objet du présent rapport.

La revue et l'analyse des études liées à ce volet permettent de dégager ce qui suit en diagnostic, en commentaires et en mesures proposées :

* En l'absence d'un choix conscient impliquant les principaux acteurs du secteur rural, les différentes approches successives dans les financements du développement allant du type « OPERATIONS » hérité des sociétés d'intervention, au CARDER avec une « approche intégrée » puis, ensuite à l'approche filière, ou finalement un mélange simultané du tout, prennent plutôt l'allure d'errements.

* Le principal mal dont aura souffert le secteur rural ces dix ou vingt dernières années, à priori, ne semble pas être à proprement parler un défaut de financement mais plutôt un problème d'adéquation, de destination, de modalités et de respect de modalités, d'efficacité de ce financement, bref, de politique de financement du secteur rural ;

Pour être conséquent, le choix de politique de financement prendra en compte :

- l'importance d'une approche intégrée des financements du secteur rural, le développement étant un tout. Il est en effet illusoire de s'attendre à un agriculteur de type nouveau, à même de se prendre réellement en charge, de faire les options les plus judicieuses et rationnelles, de donner la priorité à la productivité et au rendement plutôt qu'à l'envergure des emblavures, sans un minimum de garanti pour son accès à l'alphabétisation, à l'instruction en sa langue et à la santé par exemple.

- une volonté de la part des pouvoirs publics, plus affirmée dans les actes que dans les déclarations et qui permettent de dégager des financements à la dimension de la contribution à l'économie nationale attendue du secteur rural et en adéquation avec les besoins réels.
- une atténuation de la prépondérance donnée aux financements extérieurs surtout lorsqu'ils constituent une limite ou même un obstacle à la liberté de choix d'objectifs.

Dans ce sens, la contribution de l'Etat au fonctionnement des services agricoles annoncée dans la Déclaration de Politique de Développement Rural pour passer de 5% à 10% d'ici à l'an 2005 doit être revue de façon plus rationnelle pour ne pas paraître comme simplement arbitraire, sans rapport cohérent avec la situation réelle ou sa projection globale (nationale) sur l'an 2005.

- les facilités d'accès à un financement adapté pour la majorité des petits exploitants et notamment aux couches vulnérables que constituent les femmes et les jeunes et ce, par les taux d'intérêt, la proximité et les montants en adéquation avec les besoins réels.
- l'adaptation de la forme du crédit au besoin réel ; des crédits en nature (outillage et petits équipements), si possible à remboursement en nature et étalé.
- l'amélioration et la pérennisation du « crédit de l'Etat sur les cultures vivrières », accordé aux producteurs agricoles à faible taux d'intérêt. Envisager son cumul (donc le non retour au MFE) sur cinq ans en vue d'une structure de financement ou de bonification pérenne.
- une coordination plus efficace des actions de développement pour limiter les interventions financières atomisées et disparates de différents services de l'Etat sur les mêmes activités.
- le renforcement (par l'environnement légal et réglementaire) des structures de crédit de proximité telles que les Associations de Services Financiers (ASF).
- la mise en place d'une banque de développement agricole ; ASF et Banque de Développement répondant à des besoins et demandeurs de nature différentes même si elles sont complémentaires. Tandis que les ASF sont liés aux petits exploitants, une banque de développement est liée aux besoins d'investissement (moyen et long terme) donc aux opérateurs économiques

intervenant dans le secteur rural ou agro-industriels. Mais tirant leçon de l'expérience de la CNCA, une telle mise en place impose des garde-fous des le départ quant au domaines d'intervention, à la rigueur dans la gestion et à la ramification.

- un accent particulier sur la transformation locale des produits agricoles pour accroître la valeur ajoutée et éviter la situation de simple pourvoyeur des industries extérieures notamment du Nord.
- les subventions en cas de besoins pour aider à la compétitivité des produits agricoles du Bénin et contribuer ainsi à l'accroissement des entrées de devises. Dans ce cadre, le principe dit d'étanchéité des filières agricoles souvent évoqué par certains Bailleurs de Fonds doit être revu. C'est en effet au nom de ce principe que des revenus excédentaires tirés de la filière coton ou palmier à huile ne peuvent servir à l'essor d'une filière anacarde même si celle-ci est porteuse.
- une plus grande importance aux ressources humaines en effectif et en qualité, donc au recrutement et à la formation des hommes et femmes qui ont la charge d'aider à la transformation de la situation.

A ce prix et s'appuyant constamment sur les préoccupations et initiatives des producteurs ruraux, l'on peut espérer ouvrir de véritables perspectives visant au renforcement du secteur rural pour attendre de l'agriculture et du secteur rural en général, des résultats spectaculaires ; il n'y a pas de miracle, « poor input, poor output » dit-on.

INTRODUCTION

Avec une population estimée en 1997 à 5,7 millions d'habitants dont près de 60% d'actifs, le Bénin qui a connu dans la période de 1992 à 1995 une croissance économique moyenne de 4,3% présente en 1996, un revenu par habitant de 387 dollars US et reste un des pays les moins avancés en deçà des normes, en matière d'éducation et de santé.

Son agriculture comprise au sens des productions végétale, animale et sylvicole représente en moyenne 35,7% du produit intérieur brut(à prix courant de la période 1992-1996). Le coton y fournit 24% des recettes de l'Etat et représente à lui seul 81% des exportations nationales. Ces pourcentages sont restés relativement stables ces dernières années.

L'Etat a, dès mai 1991 défini les grandes orientations de sa politique agricoles à travers la Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural qui a permis la mise en œuvre de certaines actions dont le Projet de Restructuration des Services Agricoles (PRSA) et la Table Ronde sur le Secteur Rural en septembre 1995.

Une actualisation de la Déclaration de Politique est intervenue en 1999 pour prendre en compte notamment les évolutions dans le cadre de la libéralisation, du désengagement de l'Etat et des diverses réformes.

C'est dans ce contexte qu'apparaît le besoin d'élaborer un Schéma Directeur du secteur de développement agricole et rural. Mais il est entendu que l'on ne peut envisager un tel Schéma Directeur sans un accent particulier sur le volet financement rural dans toutes ses composantes en termes de revue de l'existant, d'acquis, d'entraves éventuelles et de pistes de réflexion en vue d'une meilleure perspective. Ceci est d'autant plus important que le principal mal dont aura souffert le secteur rural ces dix ou vingt dernières années, à priori, ne semble pas être un véritable défaut de financement mais plutôt l'adéquation, la destination, les modalités et l'efficacité de ce financement, bref, de politique de financement du secteur rural.

Le présent document destiné à prendre en compte cet aspect du schéma directeur, le volet « FINANCEMENT RURAL », abordera en conséquence :

- l'identification des études liées à ce volet avec leur liste et des extraits si nécessaire ;
- l'étude de ces études assortie des commentaires et analyse diverses ;
- le point de la situation suivi d'une matrice mettant en regard le diagnostic, les commentaires et les mesures proposées.

I – IDENTIFICATION DES ETUDES (LISTES ET EXTRAITS)

Le domaine du financement rural étant transversal par rapport aux différents sous-secteurs de l'activité agricole et rurale, l'identification des documents officiels pertinents et rapports d'études importantes prendra en compte aussi bien le financement direct aux producteurs (notamment micro - finances et crédit), que les programmes et projets de développement liés au monde rural, sur les cinq dernières années.

1.1. Documents spécifiques au volet « Micro – finances et crédit »

Ainsi, au titre des rapports d'étude et documents importants relatifs aux micro –finances et crédits, il conviendra de retenir :

1 – RAPPORT DE PRE-EVALUATION DU PROJET D'ACTIVITE GENERATRICES DE REVENUS (PAGER)

Document du FIDA, septembre 1995

Ce projet est conjointement financé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), l'Agence de coopération Danoise (DANIDA), les Bénéficiaires et Collectivités locales et le Bénin,

Son coût total est de 6937 millions de francs CFA dont 1300 millions et 225 millions sont destinés respectivement au volet crédit et au Fonds d'appui aux initiatives communautaires.

Le Programme a une durée de sept ans s'étendant de 1996 à 2002.

Sa composante la plus concernée par les micro – finances est celle relative aux Associations de Services Financiers (ASF)

2 - RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET DE MICRO – FINANCES ET DE COMMERCIALISATION (PROMIC), volumes I et II ; mars 1998.

Document du Fonds International de Développement Agricole

L'objectif général du projet est d'accroître de manière durable les revenus, le bien-être et la participation au développement local des ménages ruraux pauvres et en particulier des femmes.

Ses objectifs spécifiques sont de trois ordres :

- faciliter, de manière durable, l'accès aux services financiers des populations rurales pauvres qui n'y accèdent pas ou peu aujourd'hui, en particulier les femmes ;

- Quels que soient le nombre de partenaires au financement et la diversité de leurs procédures, le projet doit être considéré comme une entité devant fonctionner suivant des procédures homogènes.

4 - RAPPORT D’EVALUATION DU PROJET D’AMELIORATION ET DE DIVERSIFICATION DES SYSTEMES D’EXPLOITATION DANS LES DEPARTEMENT DU ZOU ET DU BORGOU.

Ce projet a pour objet d’aider les exploitants agricoles à préparer et mettre en œuvre des évolutions de leurs systèmes de production pour les adapter aux transformations (physiques, humaines, économiques réglementaires) de leur environnement, avec comme finalités la sécurisation/amélioration de leurs performances et de leurs revenus, ainsi que la pérennité de leurs activités.

Le coût total (imprévus compris) du projet est estimé à 5655 millions de F CFA réparti entre quatre sources de financement que sont : la CFD 4400 M FCFA, Etat béninois 632 M FCFA, OPA 534 M F CFA et Privés 89 MFCFA.

1.2. Documents à caractère général

5 - RAPPORT PORTANT BILAN-EVALUATION ET PLAN D’ACTIONS DE LA TABLE RONDE SUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET LA PROMOTION DE L’EMPLOI ; novembre 1998.

Ce rapport permet un rappel des institutions et dispositifs ayant des volets liés au financement rural et dont on peut retenir principalement :

- le Centre de Promotion et d’Encadrement des Petites et Moyennes entreprises (CePEPE)
- l’Agence pour la Promotion et l’Appui aux Petites et Moyennes entreprises (PAPME)
- le Projet d’Appui au Développement des Micro-Entreprises (PADME)

Le CePEPE, le Campus Bénin, le PAPME et le PADME ont dû inclure dans leur dispositif d'assistance à la création, soit des financements directs soit des fonds de garantie. Ces dispositions s'expliquent par le fait que de façon générale le problème de financement reste un des goulots d'étranglement pour les entrepreneurs.

- Loi sur la Réglementation applicable aux Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit

- **Le Fonds de Promotion Economique**

- **Les structures de financement décentralisées**
(FECECAM, CREP, CAVECA, ASF).

Les Programmes d'Insertion / Réinsertion

- **Le Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi (FSNE)**

- **Le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ)**

- **Le Programme d'Insertion des Sans Emploi dans l'Agriculture (PISEA)**

COMME AUTRES DISPOSITIFS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- **L'Agence de Gestion de la Dimension Sociale du Développement (AGDSD)**

- **L'Agence de Gestion de Financement des Initiatives de Base (AGeFIB)**

- **Projet d'Activités Génératrices de Revenus (PAGER)**

- **Centre Béninois pour le Développement Durable (C.B.D.D)**

- **Projet d'Interventions locales pour la Sécurité Alimentaire (PILSA)**

DE CERTAINES ONG

- **Association GLOBAL 2000 (ONG)** et les Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (CREP) qu'elle appuie

6 – DOCUMENTS DE BASE DE LA TABLE RONDE DES SECTEUR RURAL ; juin 1995

* Document principal

* Document de synthèse

* Documents annexes

* Additif aux documents annexes(cadrage macro-économique

7 -RAPPORT DE FORMULATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES RACINES ET TUBERCULES (PDRT), Décembre 1999

Du Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

Montant total du programme y compris 2,3% des coûts de base pour imprévus physiques et 5,2% des coûts de base pour provisions pour hausse de prix : 12,43 milliards de francs CFA.

8 – RAPPORT DE L'ETUDE DE PRE-PREFACTIBILITE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE MANIOC AU BENIN. Septembre 1999.

Objectifs du Projet :

- accroître la productivité du manioc au niveau des exploitations en portant le rendement moyen dans la zone du projet de 10,5 tonnes/ha à 20 tonnes en cinq ans.
- Développer la transformation du manioc en vue d'accroître la plus-value générée et d'améliorer la qualité des produits. ;
- Promouvoir l'exportation des produits du manioc

Son coût global est 51.07 milliards pour un coût additionnel de 31.53 milliards.

9 – RAPPORT DE L'ETUDE DE FACTIBILITE DU PROJET D'EXPORTATION DES COSSETTES DE MANIONC ; Juillet 1999.

Le projet a pour objectifs :

- organiser l'exportation des cossettes de manioc ;
- améliorer la productivité des producteurs des zones de production retenues par le projet.

Son coût global est de 34 milliards F CFA.

10 - PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE (PASA)

Préparé par la Banque Mondiale en mai 1997

Comporte huit programmes incluant chacun des projets d'un montant total de 115,5 milliards de francs CFA.

N'a pas pu démarrer à ce jour du fait des différences d'approche en matière de méthode de formation et de vulgarisation

Il est prévu pour durer 5 ans à partir de la fin du PRSA dont il prend la relève

11 – PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE (PADSA)

D'un coût global de 12 milliards, ce programme financé par la coopération danoise comporte deux composantes : publique et privée. Il a une durée de cinq ans.

12- RAPPORT D'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PADE) ; Elaboré par SOCOFEP, mai 1996.

L'objet de ce projet est de contribuer à l'augmentation de la productivité du cheptel national et à l'amélioration des revenus des éleveurs et agro-éleveurs à travers l'élevage traditionnel.

Son coût total estimatif est de 5,8 milliards à financer conjointement par l'Etat béninois à 11,32% et le reste par le FAD ou IDA sur une durée de cinq ans.

13 – PROGRAMME PILOTE D'APPUI AU MONDE RURAL (PAMR)

Document du CARDER-BORGOU ; Octobre 1997. Zone d'exécution du Programme : Département du Borgou.

Les objectifs du programme visent:

- « l'augmentation de la production à travers l'amélioration de la productivité et des conditions de vie du milieu rural ;
- la mise en place de programmes sectoriels permettant de répondre efficacement aux attentes des populations du Borgou en vue de soutenir leurs louables efforts. »

Coût total prévisionnel : 1,85 milliards de francs CFA.

Le Département du Mono bénéficie d'un programme similaire.

14 – ETUDE PORTANT SUR L'EVOLUTION DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE DE 1960 A 1994.

EFFORTS CONSENTIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET RESULTATS OBTENUS. RAPPORT PRINCIPAL ET ANNEXE. Octobre 1997

15 – ETUDE DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR COTONNIER. Alain WADDELL, Jean François COATANLEM et Gustave GAZARD

Volumes I et II ; 19 septembre 1997

Les principales réformes préconisées par cette étude portent notamment sur :

- l'indexation du prix d'achat du coton graine au cours de la fibre sur marché mondial, donc la suppression du système de plus-value versée aux producteurs;
- la mise en place d'un Comité Interprofessionnel du coton pour la coordination, le contrôle et le recours garantissant le bon fonctionnement de la filière.

16 – EVALUATION DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DES INTRANTS AGRICOLES. Novembre 1997

Alain BIDAUX, Georges RAYMOND et Bio GOURA SOULE

« La mission constate que le processus de désengagement a relativement bien fonctionné jusqu'en 1996, et qu'ensuite il s'est pratiquement dégradé avec l'arrivée massive de nouveaux distributeurs privés qui n'avaient pas forcément d'expérience dans le domaine de la livraison et de la mise en place d'intrants agricoles ». Elle a également noté :

- « une perte de confiance de nombreux producteurs à l'égard du système actuel d'approvisionnement..

- dans une perspective de libéralisation de la filière intrants, le système est totalement inconséquent, car il ne favorise pas un engagement à moyen et long terme des distributeurs privés ..
- le système ne favorise pas l'acquisition des intrants les plus avantageux ..
- un manque de vision à long terme de la part des responsables béninois, qui semblent agir sous la pression de certains bailleurs de fonds sans véritable stratégie personnelle ».

Elle propose entre autres :

- la reprise en main du marché des insecticides par la SONAPRA au moins pour quelques années afin d'y remettre de l'ordre ;
- l'introduction des règles de concurrence qui favorisent les prix les plus avantageux ;
- l'unification de la politique fiscale en matière d'intrants agricoles pour que les intrants destinés à des produits autres que le coton soient également exonérés de droits de douane.

17 – PROGRAMME SPECIAL POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

Document de Programme National, Volumes 1 et 2 et Annexes ; Juin 1998.

Sa durée d'exécution est de trois ans.

18 – BILAN DU TRANSFERT D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES AUX ORGANISATIONS PAYSANNES. MDR et FUPRO-BENIN ; Mars 1999.

19- LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL : Une communication à la Conférence Economique du Bénin en décembre 1996.

II – ETUDE DES ETUDES

Les études spécialement liées au financement rural dans la période de 1995 à 2000 sont relativement peu fournies au regard du nombre de consultations et études diverses intervenues dans certains sous-secteurs du secteur agricole et rural.

Il convient cependant de signaler que le financement rural est un domaine transversal à l'ensemble des sous-secteurs et de ce fait se retrouve ne serait-ce que partiellement dans la plupart des programmes et projets de développement.

Les documents et rapports de projets ou de programmes en cours de financement ou d'exécution sont difficilement accessibles.

2.1. Constats

A l'examen, ces documents dégagent les constats que :

- en général, les montants consacrés aux investissements et au fonctionnement des entités administratives des projets et programmes sont les plus importants au détriment de ceux affectés directement aux bénéficiaires sous forme de crédit ou de formation.

- les programmes ou projets impliquent de plus en plus, les femmes comme couche bénéficiaire visée en particulier même si beaucoup restent à faire dans ce domaine.

- le transfert des activités et compétences aux privés semble en milieu rural, plus effectif en direction des organisations des producteurs et dans une moindre mesure vers les ONG que des autres privés.

- d'une manière générale, il n'existe pas de cohérence apparente dans les domaines couverts par les rapports d'études en général dont l'essentiel des projets et programmes convergent vers les zones d'une capacité de production donc économique relativement grande (surtout vu par rapport à la culture du coton) comme le Borgou et le Zou. Le PAGER apparaît comme un début de correction à cette situation.

- d'un point de vue historique, le financement du secteur rural a évolué de la période des « Opérations » à une approche intégrée, celle des CARDER puis vers celle des filières et de ce que l'on peut appeler une stratégie de développement par thème liée à une région ou à une zone agro-écologique ou de production donnée. Cette dernière évolution peut s'illustrer par le Projet de Micro-finance et de commercialisation (PROMIC), le Projet des Activités Génératrices de Revenus (PAGER), le Projet de Développement des Racines et Tubercules (PDRT).

Quant aux dispositifs et institutions intervenant directement ou contribuant de façon secondaire au financement rural, il en existe un grand nombre souvent sans coordination et harmonie réelle comme le révèle le « Rapport portant Bilan-Evaluation et Plan d'Actions de la Table Ronde sur le Développement Communautaire et la Promotion de l'Emploi » évoqué plus haut.

Il ne serait pas superflu (dans le cadre du recensement des opérateurs du secteur financement rural) de rappeler sommairement ici ces institutions et dispositifs ainsi que leurs contenus :

2.2. Dispositifs d'aide à la création et au développement des entreprises

- le Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes entreprises (CePEPE)

Le CePEPE est créé en 1990 sur initiative conjointe de l'Organisation Nationale des Employeurs du Bénin (ONEB), de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) et du Gouvernement. Avec les réformes opérées en 1994, sa mission a été mieux recentrée sur la promotion de l'initiative privée par sa contribution à la création de nouvelles entreprises, l'assistance à la réhabilitation et/ou développement d'entreprises existantes.

L'un des obstacles à l'action du CePEPE demeure le financement non seulement pour sa propre action, mais surtout pour les dossiers de création, condition indispensable pour sa crédibilité.

- l'Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes entreprises (PAPME)

Le Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) intervient dans la promotion des entreprises à travers l'assistance technique et financière dans le démarrage ou le développement des activités.

Son action qui était uniquement de moyen terme s'est aujourd'hui élargie à des prêts à court terme (prêt ponctuel) et à un ordre de refinancement des Caisses Rurales d'Epargne et de Crédit (CREP) en milieu rural.

- le Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises (PADME)

Créé en Septembre 1993, le Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises (PADME) est une institution de micro-finance qui a entamé depuis Décembre 1997 sa transformation pour devenir l'Association pour la Promotion et l'Appui au Développement de Micro-Entreprises.

Le CePEPE, le Campus Bénin, le PAPME et le PADME ont dû inclure dans leur dispositif d'assistance à la création, soit des financements directs soit des fonds de garantie. Ces dispositions s'expliquent par le fait que de façon générale le problème de financement reste un des goulots d'étranglement pour les entrepreneurs.

2.3. Dispositifs de financement

2.3.1 Le système bancaire classique

Les cinq banques commerciales primaires gèrent actuellement des portefeuilles en pleine croissance en suivant des stratégies de crédits sans risque. Elles enregistrent une surliquidité pendant que l'économie dégage d'importants besoins de financement. Bien que pouvant intervenir dans tous les domaines (la distinction ancienne entre banque commerciale et banque de développement ayant été supprimée), les banques se confinent encore dans le crédit à court et à moyen termes notamment au secteur du commerce.

2.3.2 - Loi sur la Réglementation applicable aux Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit

En Décembre 1997, l'Assemblée Nationale a adopté la loi portant réglementation des activités des Institutions mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit. C'est en fait la ratification de la loi dite Loi PARMEC élaborée par l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain et applicable dans tous les pays membres. Le Bénin a été le dernier pays à avoir ratifié ladite loi.

L'objectif est d'amener toutes les Institutions à quitter le secteur informel et à adopter des normes harmonisées d'exercice de leurs activités et de production de leurs informations et états financiers. A ce titre une cellule microfinance a été mise en place au Ministère des Finances pour contrôler le respect de la réglementation et donner les agréments.

2.3.3 - Le Fonds de Promotion Economique

Ce projet commun au Gouvernement et aux opérateurs économiques, était de loin le plus important, par le volume de financement, dans le dispositif de la dynamisation de l'appui aux entreprises. Ce fonds devrait comporter cinq volets :

- refinancement des investissements ;
- étude et assistance aux PME ;
- garantie des investissements ;
- capital-risque ;
- bonification d'intérêt.

La BAD et la BOAD sont intéressées par la mise en place de ce fonds pour lequel le Gouvernement a déjà débloqué sa contre partie. Mais des réticences demeurent du côté d'autres bailleurs de fonds quant à la garantie que doit supporter le Gouvernement en faveur de ces emprunts, et à l'adéquation avec les axes du Programme d'Ajustement Structurel.

2.3.4 - Les structures de financement décentralisées

La plus importante de ces structures est la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole (FECECAM) constituée en un réseau de caisses locales. En 1997, elle comportait 82 caisses et 214.019 sociétaires. Elle mobilise plus de 14 milliards de francs CFA pour un encours de crédit de 9 milliards.

Il se développe à côté des CLCAM, des structures de micro crédit (CREP, CAVECA, ASF) animées par des ONG ainsi que des mutuelles. Le mérite de ces structures est de servir des crédits adaptés aux besoins de micro-entreprises et de préparer l'arrimage et le passage de la tontine traditionnelle au secteur formel.

2.4. Les Programmes d'Insertion / Réinsertion

- Le Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi (FSNE)

C'est un établissement public à caractère social créé par décret n° 92-188 du 15 Juillet 1992.

Les actions du FSNE se développent actuellement dans le cadre du Programme National de l'Emploi.

A ce titre il favorise :

- * l'insertion des primo-demandeurs d'emploi, les diplômés sans emploi et les déscolarisés ;
- * la reconversion et le suivi des déflatés et partis volontaires de la Fonction Publique ;
- * la réinsertion des travailleurs licenciés ;
- * la formation professionnelle ;
- * la création de micro-entreprises (s'adresse aux projets n'excédant pas 5 millions de F CFA, créateurs d'au moins deux emplois salariés et possédant un apport personnel d'au moins 20%).
- * toutes initiatives de promotion de l'emploi, etc...

- Le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ)

Le Fonds d'Insertion des Jeunes résulte de la fusion en 1994 du Fonds Jeunes-Emplois et du Projet Entrepreneuriat Jeunesse, une initiative de la Conférence des Ministres de la jeunesse des pays d'expression française (CONFESJES) à leur réunion de 1988 au Québec (CANADA).

Le FIJ s'est assigné comme objectif majeur l'insertion des jeunes dans la vie active par des micro-projets ou micro-entreprises individuels ou coopératifs.

Le FIJ intervient selon deux modalités :

- la formation et l'encadrement de futurs entrepreneurs ;
- le financement des micro-projets et micro-entreprises.

- Le Programme d'Insertion des Sans Emploi dans l'Agriculture (PISEA)

Initié depuis 1991, ce programme n'a réellement démarré qu'en juin 1997.

Les groupes sociaux cibles sont ici les jeunes diplômés ou non sortis du système éducatif, les déflatés des entreprises publiques et para-publiques.

Ce programme a comme objet d'aider les sans emploi à s'installer à leur propre compte en agriculture, individuellement ou en association, par le financement de micro-projets présentés par eux.

Le programme appuie également les Centres de Promotion Rurale (CPR) des CARDER sous l'angle institutionnel et alloue des crédits aux jeunes formés.

Le PISEA est très sollicité et connaît une expansion rapide de par ses activités à travers l'ensemble des départements, même s'il n'a la possibilité d'insérer que dans l'agriculture, quel que soit le profil de formation des demandeurs.

Il se pose également le problème de la suite de ce programme après l'épuisement des deux milliards de départ, le rythme des remboursements amorcés ne pouvant permettre, la poursuite des activités à un niveau acceptable.

Il importe par conséquent d'envisager dès maintenant le renforcement de ce projet, de même que l'autonomisation à terme de ses activités, éventuellement, en envisageant un cadre plus durable que celui d'un projet, un centre par exemple.

2.5. Autres dispositifs d'appui au développement communautaire

- L'Agence de Gestion de la Dimension Sociale du Développement (AGDSD)

L'Agence de Gestion de la Dimension Sociale de Développement a été créée le 20 Mars 1992 dans le cadre de l'atténuation des effets pervers des Programmes d'Ajustement Structurel sur les couches vulnérables des populations béninoises.

A participé de 1993 à 1997 à la construction et à l'équipement d'écoles primaires, de centres et complexes communaux de santé, de pistes rurales et de forage de puits à grand diamètre etc.

- L'Agence de Gestion de Financement des Initiatives de Base (AGeFIB)

L'Agence a démarré ses activités en Juillet 1996 par une phase pilote, initialement prévue pour durer un an et qui a été prorogée jusqu'en Octobre 1997 du fait de la mise en place des moyens d'action de l'Agence en octobre 1996.

Elle est financée au cours de cette phase pilote par le gouvernement béninois et les partenaires au développement dont le Japon via la Banque Mondiale et la GTZ.

Parmi ses composantes l'on peut citer les Micro-réalisations socio-communautaires et l'appui aux Micro-réalisations génératrices de revenu.

Par ailleurs, étant donné que la phase de développement de l'AGeFIB sera caractérisée par des appuis au secteur privé en facilitant l'accès aux services financiers pour les micro-entrepreneurs, il serait indispensable que des concertations permanentes soient organisées avec des structures tels que le CePEPE, l'AGDSD, le PADME pour agir en complémentarité et en synergie afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

- Projet d'Activités Génératrices de Revenus (PAGER)

Ce projet a réellement démarré ses activités en mai 1997. Il intervient dans la zone non cotonnière du Bénin, précisément dans les quatre départements du Sud bénin: l'Atlantique, le Mono, l'Ouémé et le Zou-sud. Il a comme objectif d'augmenter les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales et périurbaines vivant dans des conditions précaires.

Ce projet cofinancé par le FIDA, la coopération danoise et le Bénin est placé sous la tutelle du Ministère du Développement Rural et s'achèvera en mars 2004.

La composante financement rural du PAGER soutient les activités génératrices de revenus par son appui à la création des "ASF" (Association de Services Financiers) qui sont des structures de financements de proximité mises en place et gérées par les populations bénéficiaires conseillées et encadrées par une ONG sous contrat du PAGER.

Ce système connaît beaucoup de succès dans les localités rurales où il est déjà installé. Ce succès est pour l'essentiel lié à sa proximité vis à vis des bénéficiaires, sa rapidité (obtention du crédit souvent en moins de 24 heures après la demande) et du caractère spécifique et adapté de certains produits des ASF comme le crédit d'urgence.

- Centre Béninois pour le Développement Durable (C.B.D.D)

Créé dans le cadre de l'accord bénino-néerlandais sur le développement durable dont il a la charge de la mise en œuvre, le Centre Béninois pour le Développement Durable a pour mission d'œuvrer pour le développement durable selon trois composantes majeures intégrées et simultanées :

- le développement économique ou l'amélioration du bien-être vu sous ses aspects matériel et qualitatif ;
- la durabilité écologique ;
- la justice sociale intégrant non seulement la redistribution équitable des produits matériels et l'accès à l'information mais également l'entière participation à tout changement visant un développement durable.

Il est placé sous la tutelle du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi.

Le Centre finance des projets présentés par des promoteurs appartenant à des groupes bien organisés (ONG, collectivités locales, Administration publique, groupements, associations de développement, secteur privé etc.). Les projets sont exécutés par des partenaires du Centre (ONG, SNV, Administration, etc), celui-ci assurant la promotion, la coordination, le financement et le suivi-évaluation des activités.

- **Projet d'Interventions locales pour la Sécurité Alimentaire (PILSA)**

Ce projet sous tutelle de l'Office National pour la Sécurité Alimentaire (ONASA), vise l'amélioration de l'information sur les marchés, les prix, le stockage, la prévention des pertes après récolte, le désenclavement des zones de production vivrière et un système d'alerte en cas de déficit alimentaire prévisionnel.

Ses interventions se situent particulièrement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

2.6. Certaines ONG

Association GLOBAL 2000 (ONG)

Créée à Genève en 1986, SASAKAWA GLOBAL 2000 est une organisation non gouvernementale à but non lucratif installée au Bénin en 1991.

Elle a pour but de contribuer à l'accroissement de la production vivrière en Afrique et par conséquent à l'autosuffisance alimentaire.

Au delà de la vulgarisation agricole, elle a ensuite étendu son champ d'activités au transfert de technologie en vue de la transformation des produits, à la commercialisation, puis à la création des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (CREP) pour l'autofinancement décentralisé aux mains des producteurs eux-mêmes.

III - POINT DE LA SITUATION

3.1. Principales composantes du financement rural

Les systèmes de financement rural au Bénin dans leur état actuel présentent **plusieurs composantes** dont notamment :

- le financement au travers des projets de développement généralement assuré dans une large proportion par des partenaires au développement avec des contreparties de l'Etat béninois et des bénéficiaires ;
- le financement par les organisations de producteurs agricoles (GV, USPP, UDP notamment) d'investissement socio-communautaires généralement à partir des revenus collectifs (plus-values, ristournes, recettes sur prestations etc) ; mais aussi depuis peu à partir de financement extérieur(Exemple : Pistes rurales dans le Zou et le Borgou avec la CFD).
- Le système de crédits sur intrants agricoles octroyés par la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA)
- le secteur bancaire classique et les financement ruraux

- les systèmes financiers ruraux d'épargne et/ou de crédit
- le système informel (tontines et usuriers)

3.2. Le secteur bancaire classique et les financements ruraux

Il s'agit de cinq banques commerciales installées à Cotonou et très peu représentées dans les villes de l'intérieur du pays et en milieu rural. Ce sont ECOBANK, BANK OF AFRICA, FINANCIAL BANK, BANQUE INTERNATIONALE DU BENIN et CONTINENTAL BANK.

Elles ont tout au plus une faible activité de mobilisation de l'épargne rurale mais presque pas de crédit.

Quelques établissements de crédit relèvent des financements ruraux et dont on peut citer : la Caisse Nationale d'Epargne (CNE), le Crédit Club du Bénin, Crédit Promotion Bénin, Crédit du Bénin etc.

Dans ce secteur bancaire classique et de financements ruraux, seule la CNE dispose d'un réseau relativement ramifié lié pour une grande part aux Recettes de l'Office des Poste et Télécommunications.

Les concours octroyés par ce secteur sont très faible au regard des besoins réels hormis les crédits aux transporteurs de coton et aux importateurs et distributeurs d'intrants agricoles (privés et publiques) dont la SONAPRA.

3.3. Les systèmes financiers ruraux d'épargne et/ou de crédit

L'on peut citer ici :

- les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) du réseau FECECAM
- Les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CAVECA) de l'ONG CBDIBA
- Les Coopératives Rurale d'Epargne et de Prêt de l'ONG SASSAKAWA GLOBAL 2000
- Les caisses d'épargne et de crédit et les banques des femmes appuyées par les ONG PADES/SNV-MONO, GROPERE, APECTETRA etc.

3.4. Les Projets disposant d'un volet actif de crédit en milieu rural sont notamment :

- le projet de banques communautaires mis en œuvre par l'ONG CRS/CATHWELL
- le projet d'appui au développement de l'ONG néerlandaise SNV/Bénin
- le projet d'interventions locales pour la sécurité alimentaire
- les Associations de Service Financiers appuyées par le PAGER et le PROMIC

3.5. Le système informel (tontines et usuriers)

Il s'agit d'un système traditionnel très répandu au Bénin plus particulièrement en milieu rural.

Les taux d'intérêt des usuriers peuvent aller de 200% à 600% selon les milieux, les périodes de l'année et même les circonstances. Ils constituent un obstacle majeur à la rentabilité des activités économiques surtout de production en milieu rural.

Malgré leur expansion, les tontines présentent quelques inconvénients de non concordance entre financement et besoins du bénéficiaire tant en terme de montant que de délai ou de période.

3.6. A propos des projets et programmes du secteur public

En ce qui concerne les programmes et projets du secteur public, l'un des importants blocages à leur exécution est le versement à temps ou en tranches suffisantes des contreparties de l'Etat lorsque il y en a.

Le PAGER et le PROMIC sont complémentaires à ce secteur dans le sens que ce dernier est en général hors de la portée des ruraux et particulièrement des groupes cibles de ces projets du fait de leur localisation, de leur contraintes de rentabilité et de leur gamme de produits.

3.7. Les opérateurs privés reprennent progressivement à leur compte les activités commerciales ou productives abandonnées par les structures de l'Etat comme l'approvisionnement et la distribution des intrants agricoles, l'installation d'usines d'égrenage du coton, la production de semences etc...

La commercialisation du coton graine, la gestion des intrants et récemment l'organisation de l'approvisionnement en intrants transférée par décret sont désormais du ressort des **Organisations de Producteurs Agricoles**.

Pour rendre ces organisations plus opérationnelles et éviter d'aller trop à tâtons, il conviendrait d'anticiper et d'étudier conjointement avec les producteurs, les formes d'organisations les meilleures et de faire une option sur la base des expériences déjà en cours entre le réseau **FUPRO-UDP-USPP-GV** qui il faut le préciser n'est pas que cotonnier et les autres structures de producteurs mises en place par filière et pour chacune des filières agricoles dans le cadre de la professionnalisation, même s'il s'agit des mêmes producteurs.

Mais **les opérateurs privés** qui interviennent déjà au sein de la filière coton ne semblent pas intégrer inévitabilité des risques et possibilités de pertes momentanée aux activités dont ils héritent et dont ils n'attendent que des bénéfices ou au pire des cas une situation d'équilibre sans référence aux importants gains antérieurs. Le refus des égreneurs privés à prendre du coton

graine au cours de la campagne agricole 1999/2000 pressentie déficitaire pour tous les acteurs de la filière coton l'illustre bien.

Dans ce même refus du risque, les opérateurs préfèrent « s'embouteillés » presque tous dans une petite parcelle de secteur prometteur ou ayant décollé (le coton par exemple) plutôt que de s'investir dans des sous-secteurs relativement vierges nécessitant un peu d'audace pour la réussite.

Les ONG fourmillent sans une nécessaire cohérence avec un quelconque programme ou plan de développement. Il y en a cependant quelques rares d'une crédibilité reconnue et qui exécutent des programmes de formation sous contrat de projet ou qui servent de relais entre des populations bénéficiaires et les programmes et projets comme le PAGER.

IV - MATRICE STRATEGIQUE

La Déclaration de politique de Développement Rural (version 1999) discerne le financement et la fiscalité du secteur rural en quatre principaux volets que sont : la fiscalité, le budget de fonctionnement de l'Etat, le programme d'investissements publics, les investissements privés et crédits .

La matrice ci-après, tout en s'axant sur les constats faits suivra globalement ces volets pour faciliter son exploitation ultérieure.

DIAGNOSTIC	COMMENTAIRE	SOLUTION PRECONISEE
LA FISCALITE		
Les exportateurs signalent souvent les taxes à l'exportation (taux et nombre) sur les produits agricoles comme élevés par rapport à d'autres pays africains	Ce phénomène peut affecter la compétitivité de nos productions agricoles vis à vis de l'Extérieur. Il est la source de tracasseries et rançonnement sur les voies pour les taxes intérieures	Une étude sur l'impact de la fiscalité sur le développement du secteur rural afin de prendre les mesures fiscales préférentielles nécessaires.
L'exonération des droits de douane sur les intrants agricoles ne concerne que ceux destinés à la culture du coton	Cette situation ne favorise pas la diversification des cultures et la promotion de filières agricoles autres que celle du coton	Envisager l'élargissement de la mesure de détaxation et peut être aussi d'autres formes de subvention au démarrage de certaines filières comme ce fut le cas pour la filière coton de 1982 à 1988. Commencer une étude sur le financement des intrants agricoles autres que ceux du coton
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DEL'ETAT		
Les exigences du PAS ne permettent pas en général de disposer de ressources financières et notamment humaines à la hauteur des besoins pour un fonctionnement normal des services agricoles	Au nom du PRSA et du PAS, les effectifs du MDR ont été réduits en 1993 et en 1998. C'est au nom du même PAS que les recrutements nécessaires n'ont jamais eu lieu sinon au compte-gouttes.	Que l'Etat prenne des dispositions pour dépendre de moins en moins des financements extérieurs surtout lorsqu'ils sont assortis de conditions peu ou pas favorables au développement harmonieux du pays.

La diversité des procédures des partenaires au financement lorsqu'il y en a plusieurs constitue souvent un obstacle à la bonne exécution des programmes et projets	Ces discordances et la complexité de certaines procédures occasionnent parfois des retards qui pénalisent l'exécution normale des programmes.	Harmoniser les procédures dès le départ
La part assurée par l'Etat dans le fonctionnement des services agricoles est très faible : 5% y compris les salaires.	Aucun développement réel ne peut se fonder prioritairement sur les apports extérieurs.	Etudier de façon plus rationnelle, le niveau de la contribution de l'Etat d'ici à l'an 2005 en rapport avec la situation globale et les indications de la DPDR.
LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS		
Sur une période de dix ou vingt ans, de nombreux programmes et projets ont été initiés, financés et exécutés dans le secteur rural sans suivre nécessairement une cohérence, une harmonie, un plan directeur.	Leur impact n'est pas toujours évident ou perceptible.	Envisager une étude globale faisant le point financier de tous ces programmes sur vingt ans en rapport avec leur acquis, difficultés et lacunes afin que compte en soit tenu pour l'avenir.
La réalisation des principaux objectifs du secteur est liée pour une trop grande part (quasi-totalité) aux ressources extérieures	Un ordre de priorité dans les choix est important au regard des moyens disponibles. il s'agit ensuite que l'Etat assume ses choix	L'Etat doit prendre des engagements financiers plus accrus pour la réalisation des objectifs vitaux du secteurs.
Le non paiement ou plus souvent le paiement en retard des contreparties du Bénin dans le financement des projets ou programme.	Le PRSA et bien d'autres projets et programmes en ont gravement souffert.	Envisager la gestion de l'ensemble des contreparties par une structure autonome à procédure plus souple et rapide.

CREDITS ET INVESTISSEMENTS PRIVES		
De nombreuses institutions financent les micro-projets (beaucoup plus en ville qu'en milieu rural). Mais les crédits à moyen ou long terme donc à montants relativement substantiels pour des investissements sont plutôt rares.	<p>Il y a de plus en plus de facilité à obtenir un financement pour les micro-projets qui s'insèrent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ou le chômage des jeunes.</p> <p>Cependant, il existe encore de la part des opérateurs économiques, un fort besoin de crédit à moyen ou long terme non satisfait, en vue des investissements.</p>	<p>Etudier la mise en place d'une Banque de Développement ou d'une Banque agricole (privée ou d'économie mixte)</p> <p>Elle viendrait répondre à un besoin de toute autre nature que celui des petits exploitants demandeurs de micro ou petit crédit ou de crédit de campagne.</p> <p>Mais des garde-fous tirant leçons de l'expérience de la CNCA doivent être mis dès le départ quant à son domaine d'intervention, à la destination réelle des crédits et à sa ramification rapide à l'intérieur du pays</p>
Les besoins de subvention de la part de l'Etat sont écartés pour être conforme aux exigences de la Banque Mondiale et du PAS.	Une bonne compréhension des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce dont le Bénin a ratifié les accords depuis 1995 permettra de cesser de s'enfermer dans le rejet des subventions de l'Etat.	Octroyer des subventions selon des priorités pour améliorer la compétitivité ou ouvrir et rendre opérationnel un secteur pour permettre l'installation des OPA et autres privés
Les producteurs de coton graine bénéficient d'un crédit sur les intrants agricoles remboursable en fin de campagne sur les ventes de coton.	Ce crédit est nécessaire pour assurer un bon traitement phytosanitaire par les paysans.	Maintenir et améliorer ce type de crédit malgré les mutations attendues dans le sous-secteur cotonnier

En guise d'appui aux productions autres que le coton, le Gouvernement a initié une formule spéciale de crédits sur les produits vivriers à partir du Budget National dont le montant total a évolué de 500 millions à un milliard et est géré par l'ONS, les CARDER et les OPA.	Certains partenaires au développement estiment que par cette opération, l'Etat sort de son rôle d'orientation, de contrôle et de suivi que lui confère la Déclaration de Politique de Développement Rural. Mais que de facilités n'accordent pas les USA ou les Etats Européens à leurs agriculteurs.	En attendant sa prise en charge par d'autres structures éventuelles maintenir et améliorer ce type de crédit « revolving » à très faible taux et très appréciés des OPA. Envisager son cumul (donc le non retour au MFE) sur cinq ans en vue d'une structure de financement pérenne
Le réseau FECECAM est relativement ramifié et diversifié même s'il reste encore d'accès difficile à une large couche d'acteur du secteur rural.	Ces taux d'intérêts sont souvent décriés et certains produits sont jugés peu adaptés au milieu rural pauvre mais aussi plus en faveur des producteurs de coton graine.	Améliorer les prestations et produits du réseau et favoriser l'octroi des crédits de campagne aux productions (vivrières, forestières, animales ...) autres que le coton.
Financement d'investissement socio-communautaires sur la plus-value et les ristournes par les GV et organisations faïtières des producteurs	La plus-value disparaît à partir du paiement prévu actuellement au titre de la campagne 1997/1998	Certaines réformes comme celle-là seront revues prochainement entre les partenaires de la filière coton sous la supervision de l'ONS dans le cadre de l'élaboration des nouvelles règles de stabilisation et de soutien
L'accès au crédit reste difficile notamment aux femmes et aux jeunes	Il s'agit des couches les plus importantes numériquement mais aussi les plus sensibles	Prévoir dans tous programmes de développement du secteur, des volets spécifiques à ces couches.
Les associations de services financiers (ASF) appuyés par le PAGER et le PROMIC connaissent beaucoup de succès. La tendance récente à l'indélicatesse de certains élus villageois est cependant à signaler.	Laissées en l'état sans perspective d'évolution et de structuration ultérieures, elles risquent de végéter. L'ambiance d'impunité généralisée encourage des dérapages graves.	Sauvegarder et encourager ces structures en tant que structures de proximité complémentaires au réseau FECECAM et autres institutions d'épargne /crédit notamment sur les plans légal et réglementaire. Encourager leur structuration en union et fédérations

Des acquis et activités des projets et programmes en général, s'essoufflent et cessent dès que le financement extérieur est épuisé.	L'après-projet n'est souvent pas perçu et intégré aux activités du projet. De même, la responsabilité de l'Etat n'est souvent pas assumée.	Envisager les activités de projet dans le sens de leur pérennisation et prévoir systématiquement dès le départ la structure de relève.
Une kyrielle de projets et programmes de l'Etat sont financés et opèrent parallèlement pour le même objet et parfois même dans des zones qui se chevauchent	Ce genre de situation se rencontre dans certains ministères dont le MDR et plus particulièrement le MECCAG-PDPE.	Réaliser une coordination plus efficace des actions de développement pour limiter les interventions atomisées et disparates.
Des facilités de crédit accordés aux paysans parfois ne pas correspondent pas avec leurs besoins réels	En cas de non concordance entre le besoin et le crédit, celui-ci, lorsqu'il est obtenu, est simplement détourné sur d'autres activités aggravant ainsi, l'état d'endettement des bénéficiaires	Envisager si possible des crédits en nature (à l'instar des crédits sur intrants) par exemple pour la fourniture de petit matériel et outillages agricoles, à remboursement étalé et en nature dans certaines localités.

CONCLUSION

Les meilleurs programmes et projets de développement resteront des efforts humains, matériels et financiers vains tant que les questions liées au financement n'y auront pas été judicieusement cernées en termes d'adéquation avec la nature des besoins, de destination, de disponibilité à temps et en montant, de modalités de décaissement et d'efficacité des sources de financement.

En l'absence d'un choix conscient impliquant les principaux acteurs du secteur rural, les différentes approches successives dans les financements du développement allant du type « OPERATIONS » hérité des sociétés d'intervention, au CARDER avec une « approche intégrée » puis, ensuite à l'approche filière, ou finalement un mélange simultané du tout, prennent plutôt l'allure d'errements.

Il se pose en réalité un problème de politique de financement du secteur rural qui implique un choix conséquent national ou régional, susceptible de prendre en compte :

- l'importance d'une approche intégrée des financements du secteur rural, le développement étant un tout. Il est en effet illusoire de s'attendre à un agriculteur de type nouveau, à même de se prendre réellement en charge, de faire les options les plus judicieuses et rationnelles, de donner la priorité à la productivité et au rendement plutôt qu'à l'envergure des emblavures, sans un minimum de garanti pour son accès à l'alphabétisation, à l'instruction en sa langue et à la santé par exemple.
- une volonté de la part des pouvoirs publics, plus affirmée dans les actes que dans les déclarations et qui permettent de dégager des financements à la dimension de la contribution à l'économie nationale attendue du secteur rural et en adéquation avec les besoins réels.
- une atténuation de la prépondérance donnée aux financements extérieurs surtout lorsqu'ils constituent une limite ou même un obstacle à la liberté de choix d'objectifs.

Dans ce sens, la contribution de l'Etat au fonctionnement des services agricoles annoncée dans la Déclaration de Politique de Développement Rural pour passer de 5% à 10% d'ici à l'an 2005 doit être revue de façon plus rationnelle pour ne pas paraître comme simplement arbitraire, sans rapport cohérent avec la situation réelle ou sa projection globale (nationale) sur l'an 2005.

- les facilités d'accès à un financement adapté pour la majorité des petits exploitants et notamment aux couches vulnérables que constituent les femmes et les jeunes et ce, par les taux d'intérêt, la proximité et les montants en adéquation avec les besoins réels.
- l'adaptation de la forme du crédit au besoin réel ; des crédits en nature (outillage et petits équipements), si possible à remboursement en nature et étalé.
- L'amélioration et la pérennisation du « crédit de l'Etat sur les cultures vivrières », accordé aux producteurs agricoles à faible taux d'intérêt. Envisager son cumul (donc le non retour au MFE) sur cinq ans en vue d'une structure de financement ou de bonification pérenne.
- une coordination plus efficace des actions de développement pour limiter les interventions financières atomisées et disparates de différents services de l'Etat sur les mêmes activités.
- le renforcement (par l'environnement légal et réglementaire) des structures de crédit de proximité telles que les Associations de Services Financiers (ASF).
- la mise en place d'une banque de développement agricole ; ASF et Banque de Développement répondant à des besoins et demandeurs de nature différentes même si elles sont complémentaires. Tandis que les ASF sont liés aux petits exploitants, une banque de développement est liée aux besoins d'investissement (moyen et long terme) donc aux opérateurs économiques intervenant dans le secteur rural ou agro-industriels. Mais tirant leçon de l'expérience de la CNCA, une telle mise en place impose des garde-fous dès le départ quant aux domaines d'intervention, à la rigueur dans la gestion et à la ramification.
- un accent particulier sur la transformation locale des produits agricoles pour accroître la valeur ajoutée et éviter la situation de simple pourvoyeur des industries extérieures notamment du Nord.
- les subventions en cas de besoins pour aider à la compétitivité des produits agricoles du Bénin et contribuer ainsi à l'accroissement des entrées de devises. Dans ce cadre, le principe dit d'étanchéité des filières agricoles souvent évoqué par certains Bailleurs de Fonds doit être revu. C'est en effet au nom de ce principe que des revenus excédentaires tirés de la filière coton ou palmier à huile ne peuvent servir à l'essor d'une filière anacarde même si celle-ci est porteuse.

- une plus grande importance aux ressources humaines en effectif et en qualité, donc au recrutement et à la formation des hommes et femmes qui ont la charge d'aider à la transformation de la situation.

A ce prix et s'appuyant constamment sur les préoccupations et initiatives des producteurs ruraux, l'on peut espérer ouvrir de véritables perspectives visant au renforcement du secteur rural pour attendre de l'agriculture et du secteur rural en général, des résultats spectaculaires ; il n'y a pas de miracle, « poor input, poor output » dit-on.